

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général  
du mercredi 10 septembre 2008, à 20h00 au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.**

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 10 septembre 2008, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 27 Conseillers généraux, soit le Conseil général au complet.

**Monsieur le Président Didier Barth** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2008,
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 3 juin 2008,
3. Nomination d'un représentant au Conseil Intercommunal du Syndicat intercommunal ESIP,
4. Modification des articles n°1.5, 1.6 et 1.7 du règlement général de commune,
5. Demande d'un crédit de fr. 30'000.- pour la création d'un terrain de beach-volley,
6. Demande d'un crédit de fr. 48'100.- pour le remplacement des appareils de contrôle de la qualité de l'eau des sources à Martel-Dernier,
7. Demande d'un crédit de fr. 15'400.- pour l'amélioration de l'eau des sources par traitement ultra violet,
8. Demande d'un crédit de fr. 89'000.- pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration par un tamiseur fin et l'achat d'un compacteur à déchets.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2008**

---

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

**Monsieur Gaël Maire** apporte une correction mineure à la page 3, aux propos de Monsieur Didier Barth.

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

### **2. Procès-verbal de la séance constitutive du 3 juin 2008**

---

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

### **3. Nomination d'un représentant au Conseil Intercommunal du Syndicat intercommunal ESIP**

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Rolf Hostettler** propose, au nom du groupe Libéral-PPN, Monsieur Yvan Monard.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition, **Monsieur le Président Didier Barth** valide l'élection tacite.

### **4. Modification des articles n°1.5, 1.6 et 1.7 du règlement général de commune**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

### **5. Demande d'un crédit de fr. 30'000.- pour la création d'un terrain de beach-volley**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que le groupe Radical est tout à fait favorable à la création de ce terrain. Néanmoins, il serait bien que le Conseil communal établisse un plan d'utilisation du terrain, afin d'éviter tout souci.

**Monsieur José Chopard** annonce que le Conseil communal sera attentif à cet aspect. Il estime qu'il existe une crainte que le Volley-ball club s'approprie ce terrain de par leur apport financier, ce qui ne sera absolument pas le cas. Il sera tout de même normal que le Volley-ball club utilise ce terrain pendant ses heures habituelles d'entraînement. Ce terrain sera ouvert à toute la population, ainsi qu'aux écoliers. Il est tout à fait possible de créer un plan de réservation, soit en mettant un panneau sur le terrain même, soit en s'inscrivant au bureau communal. Monsieur José Chopard admet ne pas avoir poussé sa réflexion jusqu'à ce stade.

Personnellement, **Monsieur René Rubi** n'est pas contre la création de ce terrain, qui sera un plus pour les jeunes. Il n'aimerait néanmoins pas que soit oublié l'éclairage public qui laisse à désirer, ainsi que les escaliers. Monsieur René Rubi sait que cela se discute beaucoup mais ne constate aucune amélioration.

Au nom du groupe Socialiste et Libre et en tant que membre du Volley-ball club, **Madame Flavia Maire** tient à féliciter le Conseil communal pour cet excellent projet, qui apporte une infrastructure attendue pour les jeunes. Elle permettra d'entretenir leur condition physique en pratiquant un sport d'équipe et favoriser leur esprit de groupe. C'est donc avec enthousiasme que le groupe Socialiste et libre acceptera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

## **6. Demande d'un crédit de fr. 48'100.- pour le remplacement des appareils de contrôle de la qualité de l'eau des sources à Martel-Dernier**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

## **7. Demande d'un crédit de fr. 15'400.- pour l'amélioration de l'eau des sources par traitement ultra violet**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que le groupe Radical estime très bien le changement de l'appareillage existant fonctionnant avec des produits chimiques. Néanmoins, un souci existe avec le traitement par ultra violet, car il tue l'eau. Il serait donc judicieux de trouver un appareil permettant de redynamiser l'eau, car ce type d'appareil existe. Effectivement, dans l'exemple d'un bain pris avec de l'eau passée à l'ultra violet, donc morte, au lieu que se soit l'eau qui donne de l'énergie à la personne, c'est la personne qui donne de l'énergie à l'eau. Identiquement au niveau de la boisson, lorsqu'on ingère de l'eau traitée par ultra violet, cela a un effet négatif sur le corps humain. Monsieur Gian Carlo Frosio s'est renseigné auprès d'une société à Lausanne vendant des instruments Allemands de la société Weber qui fabrique des dynamiseurs à Vortex. Ils font des installations en Egypte et autre, et fabriquent des appareils contre les ondes, téléphonie et autre. Il serait donc bien de s'intéresser à cela, et pour cela, Monsieur Gian Carlo Frosio a fourni des informations à Monsieur Jean-Maurice Calame pour étude.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique qu'il a découvert cet aspect aujourd'hui même et estime que cela touche au domaine para-scientifique. Il n'est pas opposé et indique que l'ultra violet est une technique proche du rayonnement solaire. Il a été découvert, dans les pays pauvres, que de mettre de l'eau douteuse dans des bouteilles en PET et d'exposer ces bouteilles au soleil est un traitement extrêmement efficace et simple pour épurer l'eau. Il s'agit du même principe qui sera utilisé aux Ponts-de-Martel. De plus, le service cantonal des eaux estime qu'il s'agit d'une bonne solution, peu coûteuse, pour garantir une eau propre dans le réseau. Monsieur Jean-Maurice est prêt à examiner l'aspect cité par Monsieur Gian Carlo Frosio, si le Conseil général en fait la demande.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** précise que ce type d'appareil ne fonctionne ni à l'électricité, ni à l'aide de filtre. Le système qu'il propose crée des turbulances et redynamise, de ce fait, l'eau. De plus, Monsieur Gian Carlo Frosio indique que l'eau a une mémoire. Lorsque des produits chimiques ont été ajoutés à l'eau, même après traitement, l'eau garde les informations et les ressort. Le traitement par ultra violet permet d'effacer toutes ces informations contenues dans l'eau et le système proposé par Monsieur Gian Carlo Frosio redonnerait des informations positives à l'eau.

**Monsieur Rolf Hostettler** propose de faire confiance au Conseil communal, qui se renseignera par rapport à cette problématique, et de voter tout de même ce crédit.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** s'engage à se renseigner à ce sujet durant le délai référendaire. Il tient à préciser que ces derniers temps, l'eau n'a pas toujours été de bonne qualité et son but est que la population n'ait plus ce genre de désagréments. Cela provient du non-fonctionnement des appareils actuels et des pluies intenses. Toujours dans le but d'améliorer la

qualité de l'eau, le Conseil communal espère pouvoir prochainement mettre sous protection les sources. Il s'agit là d'un énorme travail et deux rapports d'il y a 20 et 10 ans ont déjà été établis. Un complément d'étude est à présent attendu afin de diminuer les zones concernées et capter encore davantage d'eau.

**Monsieur Yvan Monard** propose que le Conseil communal étudie la problématique annoncée par Monsieur Gian Carlo Frosio et qu'il en reparle au Conseil général avant d'investir une somme quelconque dans un système de redynamisation d'eau.

**Monsieur Didier Germain** pense qu'il serait exagéré de passer à côté de la présente demande de crédit. Il rappelle que le travail de la commune, en tant que fournisseur d'eau, est de fournir une eau pauvre en germe, sans germe pathogène, puisqu'il s'agit d'obligations légales. Monsieur Didier Germain estime que le traitement par ultra violet est un bon élément pour atteindre les buts de la commune sans chimie. Il suffirait alors que le Conseil communal étudie la redynamisation de l'eau et fasse une information au Conseil général.

**Monsieur René Rubi** abonde dans le sens de Monsieur Didier Germain, à savoir déjà voter ce crédit, puis se renseigner par la suite sur la redynamisation de l'eau.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote, en précisant que le Conseil communal étudiera la problématique soulevée par Monsieur Gian Carlo Frosio séparément.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

#### **8. Demande d'un crédit de fr. 89'000.- pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration par un tamiseur fin et l'achat d'un compacteur à déchets**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 26 voix.

**Monsieur le Président Didier Barth** rappelle la séance d'informations concernant le RUN qui se déroulera mardi 16 septembre 2008, à la salle des spectacles des Brenets, et non pas à la salle polyvalente comme annoncé.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 20h30.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert